

APPEL À INITIATIVE DE L'IDÉE CITOYENNE À L'ACTION ASSOCIATIVE

RÈGLEMENT



PRÉAMBULE

Dans les villages, par la création et l'animation de lieux de vie, par l'organisation de loisirs, par le renforcement des liens sociaux, la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace se positionne avant tout comme un acteur du « vivre ensemble » et comme un partenaire des collectivités. Cet ancrage territorial est une force et fonde l'identité de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace qui contribue à la qualité de vie des territoires. En prise directe avec le quotidien des citoyens, ses secteurs d'activité – vie associative, enfance, jeunesse et formation – se croisent et se complètent autour d'un projet global d'éducation populaire.

Animée par des valeurs à la fois vécues et partagées – solidarité, laïcité, démocratie, citoyenneté – la Fédération crée de la confiance, de l'engagement et de la passion. Ce lien social est un précieux capital qu'elle entend préserver et renforcer en mettant l'humain au cœur de son projet dans une société, où l'échange retrouve tout son sens.

PRÉSENTATION

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace est née en 1968 de la volonté d'acteurs associatifs bénévoles de répondre à des besoins d'encadrement de la jeunesse sur le temps libre et de rendre accessible la culture et le sport en milieu rural. Son évolution au fil des décennies qui ont suivi, l'a amené à accompagner un réseau associatif et à renforcer ses partenariats avec les collectivités locales, notamment sur la question des politiques enfance/jeunesse.

Aujourd'hui, la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace est un acteur clé de l'animation et du développement des territoires ruraux alsaciens, et ce à tous les âges de la vie. Vie associative, animation enfance, animation jeunesse, formation, notre action est inspirée par des principes forts. Chacun et chacune a la capacité d'agir pour améliorer et transformer son environnement en partageant connaissance, savoirs et savoir-faire. Chaque individu est en mesure de penser par lui-même et de se questionner pour faire évoluer des comportements et des habitudes de consommations vers plus de lien social, d'autonomie et de responsabilités au service du bien commun.

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace regroupe une trentaine d'associations dans le Haut-Rhin. L'animation de ce réseau permet aux bénévoles associatifs de mutualiser les pratiques, d'échanger sur leurs réussites, leurs difficultés, de faire partie d'un réseau, d'être accompagnés à chaque étape de la vie associative et de participer à des événements inter-associatifs.

La Fédération des Foyers Clubs est affiliée à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux qui rassemble près de 2200 associations en France et 180 000 adhérents.

Elle s'implique au sein de plusieurs réseaux associatifs alsaciens (Alsace Mouvement Associatif, Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire,...) et travaille en partenariat avec des institutions (Région Grand Est, CEA, CAF, Direction Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,...)

CONTEXTE

D'une part, la crise sanitaire que nous traversons a vu naître de nombreuses initiatives solidaires et des collectifs se sont créés de manière spontanée. D'autre part, aux quatre coins du département, des collectifs gravitent autour du monde associatif et peuvent se sentir freinés par le manque d'outils, de soutien ou par l'isolement géographique notamment. Nous souhaitons inscrire cette dynamique dans la durée en permettant à ces collectifs de se structurer, de se développer et de se fédérer. Cela leur permettra d'être accompagnés dans la mise en œuvre de leurs projets, de faire partie d'un réseau, d'échanger avec d'autres associations, ou encore de mutualiser les moyens.

Cet appel à initiative s'inscrit dans une volonté de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace de mettre en lumière l'émergence de projets citoyens, d'accompagner la structuration de nouveaux collectifs et la mise en œuvre de leurs projets pour permettre de redynamiser leurs territoires respectifs. Cela permettra à notre réseau de se développer, de s'enrichir, tout en permettant une montée en compétence de nouveaux bénévoles associatifs.

DESCRIPTION RAPIDE DE L'APPEL À INITIATIVE

Dans un premier temps, les projets retenus permettront aux collectifs qui les portent de bénéficier d'un accompagnement personnalisé leur permettant de passer de l'idée au projet puis à sa mise en œuvre: structuration et organisation du collectif, aide à l'élaboration d'un projet associatif, accompagnement à la rédaction des statuts, travail de réflexion et de construction de sa gouvernance, recherche de financements, mise en œuvre et animation d'un projet, ...

Dans un second temps, cela permettra à ces collectifs de bénéficier pendant la durée de la convention des services proposés par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace : participation à des temps collectifs et individuels, formations des dirigeants associatifs, prêt de matériel, ...

Enfin, dans un troisième temps, cela encouragera ces collectifs à faire partie d'un réseau dynamique en s'inscrivant dans une démarche d'adhésion à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.

BÉNÉFICIAIRES DE L'APPEL À INITIATIVE

Les actions du collectif devront être accessibles à toutes et à tous sans distinction sociale, de genre, et ouverte sur la diversité et la disparité. Les actions proposées devront favoriser la rencontre entre citoyens, qu'ils soient majeurs ou mineurs.

TERRITOIRE D'ACTION

Les initiatives peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.

OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

Les initiatives retenues permettront de participer activement à la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Animer un territoire et favoriser la rencontre entre citoyens.
- Favoriser le vivre ensemble et renforcer le lien social.
- Développer des capacités à confronter ses idées, à participer activement à l'animation de son environnement pour, in fine, être acteur de la transformation sociale.
- Valoriser les savoir-faire.
- Sensibiliser à l'écocitoyenneté et au développement durable.
- Partager et mettre en œuvre les valeurs défendues par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace : la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté.

PUBLICS CONCERNÉS

- Des personnes physiques ou morales organisées collectivement (associations) qui souhaitent porter un projet citoyen sur leur territoire. Les membres du collectif peuvent être mineurs (à partir de 16 ans) ou majeurs.
- Un collectif qui a identifié un besoin d'accompagnement (méthodologique, besoins matériels, outils techniques, conseils,...) pour pouvoir passer de l'idée au projet puis à sa mise en œuvre.

CONDITIONS

- Le collectif ne doit pas nécessairement être structuré juridiquement au moment du dépôt de la candidature.
- Les membres du collectif s'engagent à:
 - se rendre disponibles pour travailler sur le projet durant l'accompagnement.
 - être présents aux rendez-vous programmés dans le cadre de cet accompagnement.
 - être proactifs entre chacun de ces rendez-vous.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet est innovant, fédérateur et suscite la rencontre.

Le projet est construit et mené de manière collective et participative.

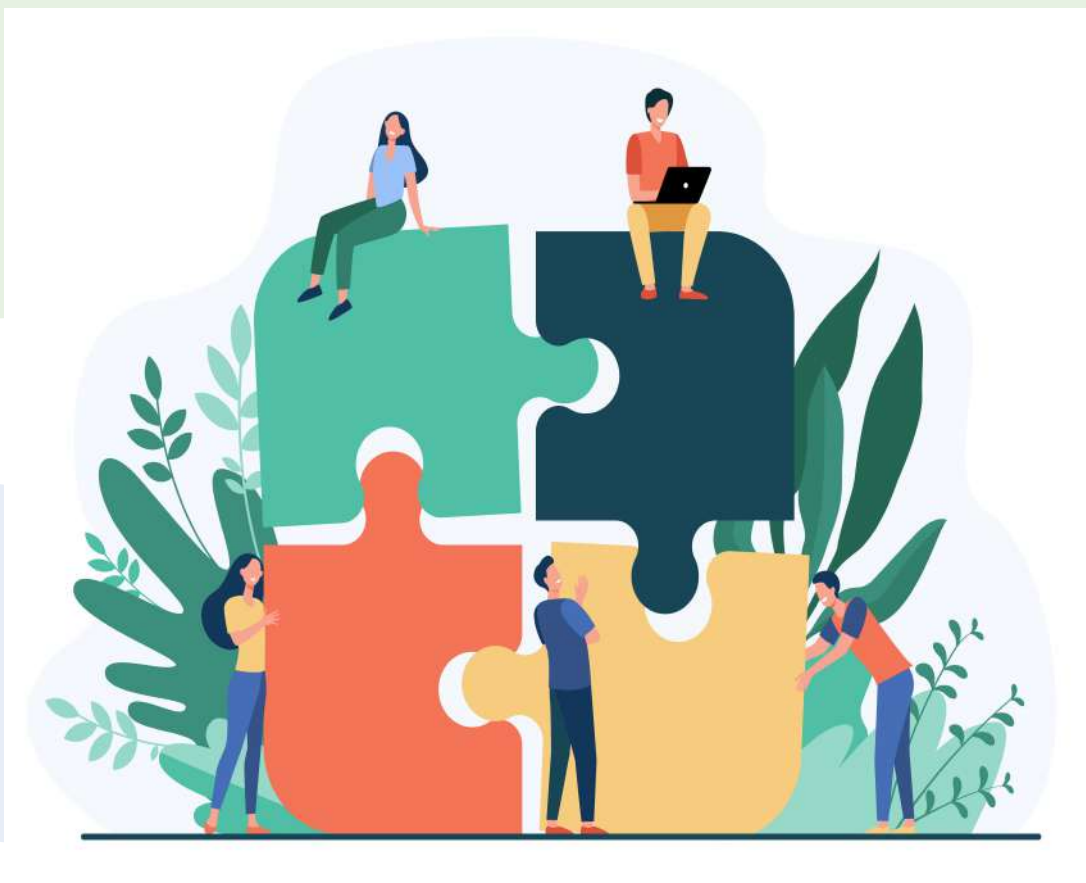
Le projet prend en compte les questions liées à l'écocitoyenneté et au développement durable.

Le projet mobilise les acteurs du territoire dans une logique de coopération.

Le projet a un impact positif pour le territoire et ses habitants.

Le projet se déroule sur un territoire sur lequel la vie associative est peu active.

Le projet est en accord avec les valeurs de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace: la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté.



DÉROULEMENT DE L'APPEL À INITIATIVE



Lancement de l'appel à initiative.



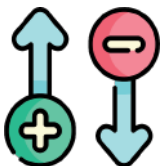
Etude des propositions par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.



Première rencontre individuelle avec les porteurs des projets retenus. Programmation des différentes étapes de mise en œuvre de l'initiative.



Accompagnement de la mise en œuvre des initiatives.



Clôture de l'accompagnement : bilan et perspectives.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIFS RETENUS

D'une part, les collectifs retenus bénéficieront pendant la durée de la convention des services d'accompagnement de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace suivants:

- Un accompagnement personnalisé et individualisé pour permettre au collectif d'avoir des réponses claires et concrètes en fonction des besoins, des projets, des problématiques rencontrées,...
- Cela passera par un temps de formation préalable des collectifs retenus pour démarrer l'accompagnement et faciliter le passage de l'idée, à l'action.
- L'accès aux formations des bénévoles associatifs, permettant ainsi la montée en compétence de chaque membre du collectif tout au long du projet.
- La mise en réseau : les collectifs auront l'opportunité de rencontrer les acteurs associatifs du territoire par le biais d'espaces de rencontres et d'échanges organisés par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.
- La mise à disposition du parc matériel: malles pédagogiques, matériel de sonorisation, jeux en bois,...

D'autre part, une prise en charge des frais engagés pour faciliter la mise en œuvre de l'initiative retenue (500 maximum) sera proposée.

RÉALISATION DU PROJET

Une convention entre le collectif et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace sera signée dès le début du projet. Celle-ci mentionnera :

- L'identité des parties prenantes du projet
- Les objectifs poursuivis
- La durée
- Les modalités pratiques d'accompagnement du collectif ainsi que les différents rendez-vous programmés.

En cas d'abandon partiel ou total du projet par le collectif durant l'accompagnement, ou si le projet ne correspondait plus aux critères énoncés, La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace se réserve le droit de mettre fin à cet accompagnement.

MODALITÉS GÉNÉRALES DE L'APPEL À INITIATIVE

Les porteurs d'une initiative pourront déposer leur candidature tout au long de l'année.

L'initiative devra obligatoirement être présentée dans la "fiche de candidature" de cet appel à initiative.

Celle-ci, ainsi que le présent règlement intérieur, sont accessibles:

- sur le site internet de la FDFC Alsace : <https://www.foyers-clubs-alsace.org>
- sur notre communauté AMMY : <https://ammy.fr/communautes/federation-des-foyers-clubs-dalsace>
- sur demande par mail : katia.hammerer@mouvement-rural.org

Les candidatures pourront être déposées :

- par mail, en renseignant le document de candidature et en l'envoyant à l'adresse suivante : katia.hammerer@mouvement-rural.org
- par courrier : Fédération des Foyers Clubs d'Alsace – Katia HAMMERER – 4, rue des castors, 68200 MULHOUSE.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour une pré-évaluation de la pertinence et de l'éligibilité de l'initiative, vous pouvez prendre contact avec la coordinatrice du secteur Vie associative de la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace :

Katia HAMMERER – 03.89.33.28.33 – katia.hammerer@mouvement-rural.org



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

Fédération des Foyers Clubs d'Alsace
4, rue des castors - 68200 MULHOUSE

Te: 03 89 33 28 33 / Fax: 03 89 33 28 34 / www.foyers-clubs-alsace.org

mars22